



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-664

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2023-11-23-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 13ème Maison Blanche (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-11-23-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
13ème Maison Blanche



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances Publiques
d'Ile-de-France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

SIP Paris 13^{ème} Maison Blanche

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cedex 13



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 23 novembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Alain ROCHE, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13^{ème} Maison Blanche ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Madame FRANTZ Elisabeth, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème} Maison Blanche, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

| | | |
|----------------|--------------------------|-----------------|
| BLEIER Thérèse | RECOULES-MOREL Gratienne | TARER Christian |
|----------------|--------------------------|-----------------|

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

| | | |
|------------------------|-------------------|----------------------|
| ANTOINE Laurent | BELHADJ Catherine | BERNARD Christelle |
| BERNARD Michèle | DUFOUR Hervé | DUPUIS Gilles |
| FEILLET Cyril | JAN Jérémy | LACASSE Valentine |
| LEMONNIER Marie-Claire | MONCOMBLE Grégory | NONNENMACHER Valérie |
| PIERREVIL Gwenaëlle | QUINTIN Melaine | |

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

| | | |
|---------------------|-----------------|---------------|
| BARRAUD Aurélie | BETOUIGT Julien | BLEYS Corinne |
| CHABRERIE Dominique | DUBO Hélène | NGUYEN Phuong |
| RENARD Stéphane | VIENOT Francis | |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) les avis de mise en recouvrement;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| BLEIER Thérèse | Inspectrice des finances publiques | 15 000 € |
| RECOULES-MOREL Gratienne | Inspectrice des finances publiques | 15 000 € |
| TARER Christian | Inspecteur des finances publiques | 15 000 € |
| ANTOINE Laurent | Contrôleur des finances publiques | 3 000 € |
| BELHADJ Catherine | Contrôleuse des finances publiques | 3 000 € |

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses |
|---------------------------------|---|--|
| BERNARD Michèle | Contrôleuse principale des finances publiques | 3 000 € |
| FEILLET Cyril | Contrôleur des finances publiques | 3 000 € |
| LEMONNIER Marie-Claire | Contrôleuse des finances publiques | 3 000 € |
| MONCOMBLE Grégory | Contrôleur des finances publiques | 3 000 € |
| NONNENMACHER Valérie | Contrôleuse des finances publiques | 3 000 € |
| FAYARD Olivier | Agent administratif principal | 2 000 € |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers
de Paris 13^{ème} Maison Blanche

Signé

Alain ROCHE